



Future Agence Nationale du Sport

Le comité de suivi de la charte sociale des JO de Paris 2024, organe consultatif commun au COJO (Comité d'organisation des Jeux Olympiques) et à SOLIDEO (comité en charge de la construction des infrastructures Paris 2024) a intégré dans sa composition la participation des organisations syndicales.

En s'inspirant de cette bonne pratique, la CGT vous propose à toutes les organisations de salarié.e.s signataires de ce document qu'il en soit ainsi de la composition de l'Agence Nationale du Sport en charge de l'organisation du sport de haut niveau et du développement des activités sportives pour tous.

Alors que les salarié.e.s constituent la masse des pratiquant.e.s, comment imaginer que leurs organisations syndicales ne soient pas partie prenante de la future gouvernance du sport en France ?

L'orientation actuelle consiste à confier unilatéralement à une organisation patronale voire pire, à une ou plusieurs entreprises agissant pour leur propre profit, le pouvoir de décider sans que les représentants de salarié.e.s ne puissent se prononcer sur ce que sera le sport de demain.

La baisse des emplois aidés, la disparition orchestrée du Centre National de Développement du Sport et la réduction des moyens de l'État tant du point de vue du budget que du point de vue des effectifs du Ministère, est un frein avéré au développement du sport dans notre pays et à l'accès à la pratique sportive pour tous.

Plus que jamais, tous les acteurs sociaux doivent prendre leur place dans la mise en œuvre de la future gouvernance du sport.

La manœuvre de diversion qui consiste à organiser une concertation fictive sous la forme de séminaires alors que dans le même temps le véritable organe de décisions se met en place en excluant les partenaires sociaux.

La CGT propose que nous interpellions conjointement le Ministre des sports (ou Premier Ministre) afin d'intégrer l'instance de pilotage de l'Agence Nationale du Sport.

Montreuil, le 20 juin 2018

# Future Agence Nationale du Sport

mercredi 20 juin 2018, par [Bariaud](#)



Future Agence Nationale du Sport

Le comité de suivi de la charte sociale des JO de Paris 2024, organe consultatif commun au COJO (Comité d'organisation des Jeux Olympiques) et à SOLIDEO (comité en charge de la construction des infrastructures Paris 2024) a intégré dans sa composition la participation des organisations syndicales.

En s'inspirant de cette bonne pratique, la CGT vous propose à toutes les organisations de salarié.e.s signataires de ce document qu'il en soit ainsi de la composition de l'Agence Nationale du Sport en charge de l'organisation du sport de haut niveau et du développement des activités sportives pour tous.

Alors que les salarié.e.s constituent la masse des pratiquant.e.s, comment imaginer que leurs organisations syndicales ne soient pas partie prenante de la future gouvernance du sport en France ?

L'orientation actuelle consiste à confier unilatéralement à une organisation patronale voire pire, à une ou plusieurs entreprises agissant pour leur propre profit, le pouvoir de décider sans que les représentants de salarié.e.s ne puissent se prononcer sur ce que sera le sport de demain.

La baisse des emplois aidés, la disparition orchestrée du Centre National de Développement du Sport et la réduction des moyens de l'État tant du point de vue du budget que du point de vue des effectifs du Ministère, est un frein avéré au développement du sport dans notre pays et à l'accès à la pratique sportive pour tous.

Plus que jamais, tous les acteurs sociaux doivent prendre leur place dans la mise en œuvre de la future gouvernance du sport.

La manœuvre de diversion qui consiste à organiser une concertation fictive sous la forme de séminaires alors que dans le même temps le véritable organe de décisions se met en place en excluant les partenaires sociaux.

La CGT propose que nous interpellions conjointement le Ministre des sports (ou Premier Ministre) afin d'intégrer l'instance de pilotage de l'Agence Nationale du Sport.

Montreuil, le 15 juin 2018

Le comité de suivi de la charte sociale des JO de Paris 2024, organe consultatif commun au COJO (Comité d'organisation des Jeux Olympiques) et à SOLIDEO (comité en charge de la construction des infrastructures Paris 2024) a intégré dans sa composition la participation des organisations syndicales.

En s'inspirant de cette bonne pratique, la CGT vous propose à toutes les organisations de salarié.e.s signataires de ce document qu'il en soit ainsi de la composition de l'Agence Nationale du Sport en charge de l'organisation du sport de haut niveau et du développement des activités sportives pour tous.

Alors que les salarié.e.s constituent la masse des pratiquant.e.s, comment imaginer que leurs organisations syndicales ne soient pas partie prenante de la future gouvernance du sport en France ?

L'orientation actuelle consiste à confier unilatéralement à une organisation patronale voire pire, à une ou plusieurs entreprises agissant pour leur propre profit, le pouvoir de décider sans que les représentants de salarié.e.s ne puissent se prononcer sur ce que sera le sport de demain.

La baisse des emplois aidés, la disparition orchestrée du Centre National de Développement du Sport et la

réduction des moyens de l'État tant du point de vue du budget que du point de vue des effectifs du Ministère, est un frein avéré au développement du sport dans notre pays et à l'accès à la pratique sportive pour tous.

Plus que jamais, tous les acteurs sociaux doivent prendre leur place dans la mise en œuvre de la future gouvernance du sport.

La manœuvre de diversion qui consiste à organiser une concertation fictive sous la forme de séminaires alors que dans le même temps le véritable organe de décisions se met en place en excluant les partenaires sociaux.

La CGT propose que nous interpellions conjointement la Ministre des sports (ou Premier Ministre) afin d'intégrer l'instance de pilotage de l'Agence Nationale du Sport.

Montreuil, le 15 juin 2018